Termes et conditions du programme Bug Bounty

Programme Bug Bounty, le Programme – le programme mis en place par Paysera, qui s'applique aux personnes qui ont découvert un bug de sécurité chez Paysera, l'ont signalé à Paysera, et sont éligibles pour une récompense.

Bug Bounty Programme Participant, the Participant – une personne qui a découvert un bug dans le système de sécurité de Paysera, l'a signalé à Paysera, et est éligible pour une récompense.

Bug – une erreur, un dysfonctionnement ou toute autre perturbation des programmes ou des systèmes de Paysera, qui peut affecter Paysera ou tout autre système lié à Paysera, qui est contrôlé ou géré par Paysera.

Informations confidentielles – toute information relative au système Paysera ou aux clients de Paysera, obtenue en participant ou en ayant l'intention de participer au programme de Bug Bounty.

Client – une personne qui s'est enregistrée et a créé un compte dans le système Paysera.

Paysera – "Paysera LT", UAB, les entreprises du groupe Paysera selon le pays de résidence du Client, ainsi que d'autres personnes morales engagées par Paysera LT, UAB, pour la fourniture de services et autorisées à opérer au nom de Paysera LT, UAB.

Système Paysera – une solution logicielle sur les pages web de Paysera, développée par Paysera et utilisée pour fournir les services de Paysera.

Personnes sanctionnées, pays sanctionnés – personnes ou pays soumis à des sanctions (restrictions de l'État) par l'Union européenne, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) des États-Unis, ou d'autres organisations compétentes.

1. Le participant au programme Bug Bounty confirme par la présente qu'il a lu et accepté les présentes termes et conditions du programme Bug Bounty.

2. Afin de participer au programme de Bug Bounty, le participant au programme de Bug Bounty doit se conformer aux **conditions d'éligibilité**suivantes:

2.1. le participant au programme de Bug Bounty doit être âgé d'au moins 14 ans. Si le Participant a au moins 14 ans, mais est considéré comme mineur dans son lieu de résidence, il doit obtenir le consentement de ses parents ou tuteurs légaux avant de s'inscrire au programme. Paysera a le droit de demander au Participant de fournir le consentement écrit (également notarié) des représentants du Participant (parents ou tuteurs légaux). Si le Participant ne fournit pas de consentement écrit dans le délai imparti, Paysera mettra fin à sa participation au Programme;

2.2. le participant au programme de primes aux bugs se conforme à la législation réglementaire.

3. Dans le cas où Paysera détermine que le Participant au Programme de Bug Bounty a violé au moins un des critères énoncés au paragraphe 2, le Participant sera retiré du Programme de Bug Bounty et n'aura pas droit à une récompense.

4. Le participant au programme Bug Bounty est tenu de respecter les exigences de **Confidentialité** toutes les informations obtenues en utilisant, en participant ou en ayant l'intention de participer au programme appartiennent à Paysera et sont considérées comme confidentielles. Paysera se réserve le droit de prendre des mesures juridiques pour l'utilisation ou la divulgation d'informations liées au Programme ou pour toute autre diffusion de ces informations.

5. Le participant au programme de Bug Bounty n'utilisera que ses propres données pendant sa participation au programme.

6. Le participant au programme de Bug Bounty est **interdit de**:

6.1. mener des attaques susceptibles de nuire ou d'influencer d'une autre manière la fiabilité ou l'intégrité des données ou des services de Paysera;

6.2. l'utilisation de méthodes de recherche de bogues pouvant entraîner une aggravation du service à la clientèle;

6.3. obtenir ou utiliser les données des Clients Paysera obtenues par la participation au Programme;

6.4. effectuer des actions qui permettraient au participant au programme de Bug Bounty ou à toute autre personne tierce d'accéder, de stocker, d'effacer ou d'influencer les données de Paysera ou de ses clients d'une autre manière;

6.5. de toute autre manière, causer des interruptions dans le Système Paysera, perturber l'activité des Clients Paysera dans le Système, exploiter un Bug dans le but d'en tirer un bénéfice personnel, ou violer des exigences légales.

7. Une récompense est versée au participant au programme de primes aux bugs en fonction de la gravité du bug.

8. Seuls les bugs reconnus par Paysera sont récompensés.

9. Une récompense est versée pour un Bug, qui:

9.1. est découvert **pour la première fois** et n'avait pas été signalé ou connu auparavant;

9.2.est découvert à distance, ou fournit une opportunité d'escalade ou d'obtention de nouveaux privilèges par rapport au système Paysera, ou peut provoquer une fuite d'informations confidentielles de Paysera ou de ses Clients.

10. Une récompense est versée dans la monnaie de l'euro.

11. Lorsqu'un bug est signalé par deux personnes ou plus dans un délai de 24 heures, la récompense est partagée entre ces personnes.

12. La récompense pour la déclaration d'un Bug sera uniquement virée sur un compte Paysera identifié du Participant.

13. À la demande du participant au programme Bug Bounty, la récompense peut être versée à Greenpeace, à la Croix-Rouge ou à Caritas.

14. Le participant au programme Bug Bounty est responsable du paiement de toutes les taxes qui peuvent être applicables dans son pays de résidence à partir de la récompense versée pour la participation au programme Bug Bounty. Si le participant au programme Bug Bounty est un citoyen de la République de Lituanie, la récompense sera payée en déduisant les taxes avant le paiement.

15. Le participant au programme Bug Bounty accepte de fournir à Paysera ses données personnelles et de contact (nom, prénom, numéro d'identification personnel, nationalité, adresse de résidence, numéro de compte bancaire) afin que Paysera puisse payer la récompense pour sa participation au programme Bug Bounty conformément aux exigences de Paysera, et effectuer d'autres actions prévues par la législation.

16. Le Participant accepte que Paysera traite les données fournies afin de verser une récompense pour la participation au Programme. Paysera assure la sécurité des données obtenues par la participation du Participant au Programme de Bug Bounty au Programme. Les données personnelles seront utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution des présentes Termes et Conditions. Les données personnelles visées au paragraphe 15 des Termes et Conditions ne peuvent être divulguées sans le consentement du Participant, sauf dans les cas établis par la loi ou les présents Termes et Conditions.

17. La durée de conservation des données du Participant au programme Bug Bounty est de 10 (dix) ans, sauf si une durée de conservation plus longue est requise par des actes juridiques. A l'expiration de la période de conservation des données du Participant, Paysera effacera les données.

18. Paysera a le droit de virement d'informations sur le Participant et ses activités aux autorités publiques (par exemple, à des fins fiscales), si cette obligation est déterminée par la législation.

19. Le participant au programme Bug Bounty qui est une personne sanctionnée ou un citoyen d'un pays sanctionné peut participer au programme sur une base remboursable, ou sa récompense peut être donnée aux organisations caritatives mentionnées au paragraphe 13 des présentes Termes et Conditions.

20. Paysera se réserve le droit de mettre fin au programme Bug Bounty à tout moment. Un complément intégral des présentes termes et conditions du Programme Bug Bounty est le Règles de signalement des bugs fourni sur le site web de Paysera.